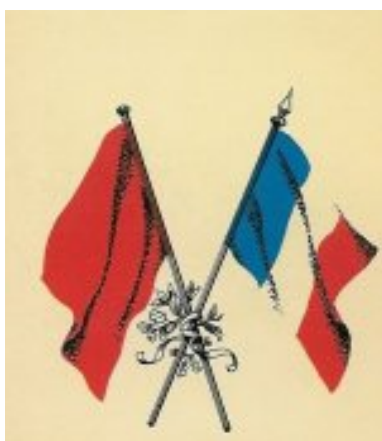


<https://gec.venissieux.org/Une-Metropole-des-communes-et-des-citoyens>



Une Métropole des communes et des citoyens.

- La lettre -



Date de mise en ligne : lundi 29 mars 2021

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

Le nouveau pacte est en effet très différent du pacte adopté en 2015. Fini l'introduction provocante qui présentait la Métropole comme une revanche des Villes contre la Nation et la République. Fini la longue partie sur les « valeurs » de la Métropole comme si le pacte était un projet constituant d'une principauté au-dessus des lois de la République !

Permettez-moi un peu d'histoire. C'est en 1214 que Philippe Auguste gagne, contre les seigneuries, le roi d'Angleterre et le Saint-Empire germanique, la bataille de Bouvines avec les milices bourgeoises communales aux cris de « commune, commune ». Et c'est le 14 décembre 1789 que la Constituante votait une loi créant les communes à la place des cités, bourgades, communautés, et paroisses, officialisant le mouvement d'autonomie communale révolutionnaire. La loi affirme que pour rompre avec les inégalités et bâtir une société nouvelle où chacun serait égal et où la raison primerait la tradition, il fallait des divisions administratives identiques dans le pays, ce qui allait donner les départements, cantons et communes. Oui, la commune et la nation se sont construites dans le même mouvement national de libération du peuple, et c'est la République qui leur a donné force de loi !

C'est pourquoi nous avons porté dans la campagne métropolitaine notre ambition d'une Métropole des communes et des citoyens.

Nous retenons de ce pacte qu'il a été construit avec les communes et qu'il a été adopté par la majorité des maires, bien au-delà de la majorité politique du conseil de Métropole.

Au coeur de ce pacte, les projets territoriaux élaborés par les communes auront des moyens en hausse. Le projet territorial des Portes du sud sera rédigé dans l'année, Vénissieux y aura toute sa place.

Le pacte pose un principe nouveau sur les relations entre métropole et communes en affirmant que « L'information fluide et régulière des Conseils municipaux sur les projets et actions de la Métropole est primordiale. » Nous avons souhaité renforcer ce principe en proposant un amendement pour permettre à une commune de donner un avis sur une délibération la concernant. Notre amendement a été adopté par le Conseil de la Métropole avec 106 voix, soit la totalité des voix de la majorité plus 22 voix de l'opposition.

Nous sommes donc satisfaits de ce pacte et nous souhaitons qu'il soit complété par une démarche de participation citoyenne.

Post-scriptum :

[Pour lire l'intervention complète...](#)